J'ai également remarqué que si les gens entrent dans ce sujet sans que des limites ne soient posées, cela les conduit à excommunier par passions. Par exemple, si un individu n'a pas apprécié la conduite d'un autre, il va dire : ce comportement prouve qu'il déteste la religion, ce comportement implique ceci ou cela, il va donc le rendre mécréant par des implications. Et ceci est présent dans certains pays musulmans, il y a des groupes qui excommunient par les implications, il dit par exemple : sa parole implique qu'il soit ceci ou cela… Mais comme l'ont dit les gens de science parmi les oussouliyin et autres : ce qu'implique notre courant de pensée (madhab) n'en fait pas partie, et celui qui rapporte la mécréance n'est pas mécréant. Il est possible qu'une personne soit blâmée pour certaines paroles mais sans que cela n'atteigne ce degré.

IGNORANTS DES RÈGLES DE JURISPRUDENCE ET DE LA CROYANCE ILS POLÉMIQUENT SUR CE SUJET

Également, l**es polémiques sur les questions du jugement par autre que ce qu'Allah a révélé font partie de ce qui a mené à l'idéologie du takfir** de manière générale. Les règles détaillées concernant le jugement par autre que ce qu'Allah a révélé sont connues dans les livres des gens de science, dans les livres de croyance, de hadith, de jurisprudence et d'exégèse également depuis longtemps. Ibn Abbas, qu'Allah l'agrée ainsi que son père, en a parlé ainsi que les Imams de l'Islam.

Et maintenant, nous trouvons dans certains groupes, des jeunes de quinze à vingt-cinq ans qui ne connaissent pas les règles de la jurisprudence, ni de la croyance, mais qui polémiquent sur les sujets concernant le jugement par autre que ce qu'Allah a révélé. Cette question est donc devenue un moyen d'alimenter les affaires de takfir chez certains groupes.

Question :

Cheikh, pourquoi ces jeunes à cet âge délaissent les affaires claires et explicites et s'intéressent à ce genre de choses ?

Réponse :

Je pense que cela est lié à la personnalité des jeunes et il serait bien de collaborer avec les médecins spécialisés dans la psychologie pour leur demander leur avis. La question est de comprendre pourquoi les jeunes ont un penchant pour les choses les plus difficiles, comme le takfir, le suicide, etc., ces questions qui mènent à la déviation et dont le délit est grave, pourquoi se penchent-ils vers celles-ci ?

Selon ma vision des choses et l'expérience concrète, l**e jeune a un besoin d'affirmer sa personnalité et d'affirmer sa jalousie pour la religion**. Il a besoin de dire que ce qui est juste est juste et que ce qui est faux est faux selon sa vision personnelle. Son point de vue que cela est juste et cela est faux, le pousse à croire que ceci est la foi et ceci est la mécréance.

Le jeune souhaite s'affermir et se différencier. C'est ce que nous constatons dans le comportement des jeunes de manière générale, même chez ceux qui ont des conduites passionnelles et autres, nous retrouvons cela dans leur tenue vestimentaire, leur conduite, leurs agissements, leurs positions, etc. Il cherche donc à se différencier et lutte personnellement contre lui-même. Il cherche donc à se différencier et à attirer l'attention.

Et cela se produit également au sujet de la religion, **il se dirige donc vers ces sujets difficiles dans lesquels il brille, selon lui, et délaisse les sujets qui lui sont bénéfiques dans sa religion car ils ne le font pas briller** et ne font pas de lui quelqu'un ayant un point de vue ou autre.

C'est pour ça qu'il ne parle pas sur des sujets généraux dans la croyance, comme les piliers de la foi ainsi que la prière, la purification, les règles des adorations et des transactions, les règles de la vie en communauté, les liens de parenté, les droits des parents, des proches, des gouverneurs, des savants et des musulmans.

Il voit que ces sujets lui imposent des choses mais ne le font pas se distinguer, c'est pour cela qu'il se penche vers une chose qui lui permettra d'affirmer l'authenticité de sa foi, de sa jalousie pour la religion, et l'authenticité de son amour pour les musulmans. Il a donc un penchant pour des choses difficiles comme le takfir ou le jihad qui n'a pas rassemblé ses conditions légiférées.

Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Abdil'Aziz Ali Cheikh, qu'Allah le préserve

Découvrez d'autres traductions sur le site
www.an-nassiha.com
Ainsi que sur les réseaux sociaux



/An_Nassiha

LES JEUNES ET LEUR PENCHANT POUR LE TAKFIR

Par Cheikh Salih Ali Cheikh

AN-NASSIHA
EDITIONS

بسم الله الرحمن الرحيم

Question :

Qu'Allah soit bienfaisant envers vous, noble Cheikh, les questions de takfir sont claires et explicites dans le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager (ﷺ), et dans notre programme d'apprentissage, nous parlons de la réalité de ce sujet et de son danger. Malgré tout cela, des déviations sont apparues à ce sujet. Quelle est la cause de cela ?

Réponse :

LE TAKFIR EST UN JUGEMENT MENTIONNÉ DANS LE LIVRE ET LA SUNNA

Je souhaite tout d'abord dire que le takfir est un jugement qui revient à excommunier un musulman. Le takfir est mentionné dans le Livre d'Allah et dans la Sunna du Messager d'Allah (ﷺ), le takfir de celui qu'Allah a jugé mécréant ou le takfir du musulman qui a apostasié de sa religion. Ce jugement est présent dans le Livre et dans la Sunna. Allah (جل وعلا) a dit :

وَكَفَرُوا بَعْدَ إِسْلَامِهِمْ

« **ils ont mécru après avoir été musulmans**[1] ».

Et Il a dit :

كَفَرُوا بَعْدَ إِيمَانِهِمْ

« **ils ont mécru après avoir eu la foi**[2] ».

Il a également dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا مَنْ يَرْتَدَّ مِنْكُمْ عَنْ دِينِهِ فَسَوْفَ يَأْتِي اللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ

« **Ô les croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion… Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime**[3] ».

Et le Prophète (ﷺ) a mentionné parmi les apostats celui qui délaisse sa religion et se sépare du groupe. Le jugement du takfir est donc présent.

LA VOIE DES GENS DE LA SUNNA AU SUJET DU TAKFIR

La voie des gens de la Sunna et du groupe à ce sujet, est qu'**il est possible qu'apostasie un musulman** qui atteste qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, **que ce soit par une parole, un acte, une croyance ou un doute**.

[1] at-tawbah, 74

[2] ali 'Imran, 90

[3] al-maida, 54

www.an-nassiha.com

Ceci est ce qui a été expliqué par les gens de science dans les livres d'exégèse, de croyance et de jurisprudence, et ce, par l'ensemble des suiveurs des écoles juridiques (madhab) islamiques. Ce sujet est présent dans les livres d'exégèse, de hadiths et ses explications et dans les livres de jurisprudence. Il n'y a pas une école juridique qui n'a pas réservé un chapitre à ce sujet qui est le chapitre du jugement de l'apostat.

LE TAKFIR : UN SUJET DIFFICILE QUI NE DOIT ÊTRE PRIS EN CHARGE QUE PAR LES SPÉCIALISTES

Malgré sa grande difficulté et qu'il soit parmi les derniers chapitres de jurisprudence, **débattent au sujet du takfir ceux qui ne connaissent même pas les règles de la prière en détails ni celles de la zakat**. C'est le plus compliqué des chapitres autant dans la compréhension que dans l'application.

De manière générale, le chapitre du takfir ne concerne pas toute personne. En effet, si le jugement sur les questions de commerce présentes dans les livres de jurisprudence sont prises en charge par ceux qui sont spécialisés sur ce sujet, les jugements sur les sociétés par ceux qui sont spécialisés sur ce sujet, les jugements sur les dotations, les testaments et les héritages par ceux qui sont spécialisés sur ces sujets, de même que pour les crimes, qui décrète qu'untel doit être tué, qu'un autre doit payer le prix du sang, etc. ? Ceux qui sont spécialisés parmi les juges et ceux qui délivrent des fatwas.

Alors que dire sur le jugement d'apostasie d'un musulman? Il n'y a pas de doute que c'est un des jugements les plus compliqués dans la fatwa. C'est pour cette raison que ce jugement ne revient pas à tout le monde.

LE TAKFIR EST UN JUGEMENT RÉSERVÉ AU JUGE OU AU MUFTI QUI A LES CAPACITÉS DE JUGER

Il n'est pas demandé à chaque musulman de l'appliquer ou de juger untel ou untel en fonction de ce qu'il voit. Ceci est lié à la présence de conditions, d'empêchements ainsi qu'à des règles détaillées à ce sujet. C'est pour cela que les gens de science confient les affaires de takfir aux juges seulement. Elles ne sont pas confiées aux gens du commun, ni même aux étudiants en science. Dire untel a apostasié, untel est sorti de la religion, untel est mécréant, ou autre, ceci est un jugement réservé au juge, c'est à lui de prononcé ce jugement, ou le mufti qui remplit les conditions pour juger, le mufti qui a les capacités de juger, de vérifier que les conditions sont réunies et l'absence d'empêchements. C'est pour cela que nous disons que l'empressement sur ce sujet n'est pas correct.

www.an-nassiha.com

LE TAKFIR EST UN JUGEMENT QU'IL NE FAUT PAS RENIER

Bien sûr, je ne suis pas de ceux qui renient ce jugement religieux. Il n'y a pas de doute que c'est un danger de dire qu'il n'y a pas de chapitre intitulé chapitre de l'apostasie, qu'il n'est pas possible au musulman d'apostasier ou qu'il n'est pas permis d'excommunier. Certains ont même dit : n'excommuniez pas les juifs et les chrétiens, n'excommuniez pas les non-musulmans. Ceci s'oppose aux jugements d'Allah dans Son Livre ainsi qu'aux jugements du Prophète (ﷺ).

Ce jugement est donc présent dans le Livre et la Sunna, mais par qui doit-il être pris en charge ? Les gens de science ont mentionné par qui il devait être pris en charge afin que cette affaire puisse être contrôlée.

LE TAKFIR : UN JUGEMENT LIÉ À LA CROYANCE ET SON APPLICATION À LA JURISPRUDENCE

Ce jugement est donc présent d'un point de vue jurisprudentiel et dogmatique. Il est présenté dans les livres de croyance d'un point de vue dogmatique et non du jugement, car les jugements sur des cas concrets sont liés à la jurisprudence.

Quant à la croyance, certaines règles du takfir auxquelles tu dois croire y sont mentionnées : qui est celui qui mécroit ? Quelles sont les œuvres qui font mécroire ? Quelles sont les paroles… ? Quels sont les attributs… ? Et ce de sorte à ce que le musulman prenne garde et croit en ce qu'Allah (جل وعلا) a dit et en ce qu'a dit Son Messager (ﷺ).

LE TAKFIR : UN SUJET DIFFICILE POUVANT MENER LES JEUNES À L'ÉGAREMENT ET LA DÉVIATION

À partir de là, des erreurs sont apparues après les attentats qu'il y a eu à Riyad. Après cela, au ministère des affaires islamiques, des legs, du prêche et de l'orientation, nous avons organisé plusieurs conférences et séminaires à ce sujet pour clarifier la question de l'exagération, appeler au juste milieu et clarifier les questions liées au takfir, parmi ceux-ci, le séminaire mentionné dans la question. **Ces séminaires ont pour objectif de clarifier les questions liées à ce sujet et de mettre en garde les jeunes afin qu'ils ne s'adonnent pas à ce sujet**.

De par ma proximité avec un grand nombre de jeunes et d'étudiants en science depuis longtemps, **j'ai remarqué que se plonger dans ce sujet plait à beaucoup de jeunes, et ceci s'oppose à ce qui est obligatoire pour eux**. Ce qui est obligatoire pour eux est de s'orienter et de chercher les sujets qui leur sont bénéfiques pour leur religion. Quant au sujet qui sont spécifiques aux juges, aux muftis, etc., parmi les jugements difficiles, ce n'est pas une bonne chose que chaque personne s'y intéresse, il est même possible que cela mène à l'égarement et à dévier du [droit] chemin.